



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction de la coordination, des  
politiques publiques et de l'appui  
territorial

Bureau des relations avec les collectivités  
locales

Affaire suivie par : M. Annick NICOLAS  
Tél : 05 58 06 59 26  
Mél : marie-annick.nicolas@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le

28 OCT. 2019

Le préfet,

à

Monsieur le Président de la fédération  
SEPANSO Landes  
1581, route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

Objet : Permis de construire délivré à M. Patrick BOULOUIS.

Réf : Votre courrier du 10 octobre 2019.

Par courrier cité en référence, vous appelez mon attention sur le permis de construire n°40178190009 délivré par le maire de MAZEROLLES à M. Patrick BOULOUIS pour la construction d'une grange sur un terrain situé route de Beaussiet, au lieu-dit « Cacoy ».

Le projet de construction se situe en zone naturelle (N) du plan local d'urbanisme où sont autorisées les constructions à condition d'être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Je vous informe que le permis de construire délivré le 12 septembre 2019 a été transmis au titre du contrôle de légalité le 13 septembre 2019 et a fait l'objet d'un recours gracieux ce jour auprès du maire de Mazerolles lui demandant le retrait de l'acte.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
Loïc GROSSE

